

ACCORD POUR LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES 2024

Interviennent au présent accord les groupements citoyens suivants par le biais de leurs membres ou/et représentants.

1. La Ruche Citoyenne, coalition de fait
2. Décidons Nous-Mêmes ! (DNM!), coalition de fait

A titre préliminaire, les soussignés conviennent unanimement de :

- s'unir face au déficit démocratique manifeste des institutions, des décisions et des dirigeants de l'Union Européenne et eu égard à la grave situation socio-économique, politique et écologique que subissent les citoyens européens ;
- s'entendre sur un accord technique, a minima, sans clivage politique, avec cohésion, dans la perspective de présenter une liste commune aux élections européennes du 9 juin 2024 ;
- s'accorder pour que tout éventuel élu au Parlement européen mette en œuvre tous les moyens nécessaires et suffisants pour relayer les décisions de la population sur les thématiques prioritaires, à définir par l'intermédiaire des Assemblées Citoyennes comme entités souveraines de décision directe ;
- respecter et préserver l'identité de chaque partie prenante de l'accord ;
- constituer une alliance ad hoc pour organiser un vote d'approbation des candidats pour les élections européennes 2024 et désigner les 81 candidats ;
- appliquer un contrôle citoyen de nos élus, pour s'assurer du respect des décisions des assemblées citoyennes ;

et ce, conformément aux termes suivants :

Article 1. Désignation des 81 candidats de la liste après transmission de leurs attestations d'inscription sur les listes électorales

1.1. La désignation des candidats sera effectuée de la manière suivante, en deux étapes :

a) de la 1^{ère} à la 6^{ème}, les positions des candidats sont réservées de manière exclusive aux deux groupements citoyens, lesquels désigneront leurs trois candidats respectifs selon leurs propres règles internes. L'ordre sera déterminé en prenant en compte la parité et suite à l'identification du genre de la tête de liste;

b) les candidats de la 7^{ème} à la 81^{ème} position sont désignés par deux tirages au sort (hommes et femmes respectivement) dont l'échantillon (« chapeau commun ») est défini par l'ensemble de tous les membres (personnes physiques) des deux groupements, parties de l'accord ; sachant qu'à titre référentiel le nombre connu des candidats est approximativement le suivant à la date de la signature :

- La Ruche (81 personnes, liste complète) ;
- Décidons Nous-Mêmes ! (18-20 personnes).

La représentation des groupements dans la liste sera garantie par le tirage au sort.

Le tirage au sort se fera en présence de représentants de chaque collectif et par visioconférence accessible de manière publique. <https://www.dcode.fr/tirage-au-sort>

1.2. Les candidats doivent soumettre leur candidature pour la tête de liste. La désignation de la tête de liste sera effectuée pour le 25 avril à 21h au plus tard, par la méthode du jugement majoritaire, définie comme : « méthode de vote par valeurs (les électeurs attribuent une mention à chaque candidat et peuvent attribuer la même mention à plusieurs candidats) par laquelle la détermination du gagnant se fait par la médiane plutôt que par la moyenne. ».

La votation par ladite méthode sera effectuée en ligne :

(<https://mieuxvoter.fr/le-jugement-majoritaire>)

Elle doit garantir :

◦ une présentation sommaire, préalable et standardisée des candidats tête de liste : prénom, nom, photo, emplacement géographique, collectifs d'appartenance, texte de 1250 caractères maximum. Les critères recherchés sont : facilité de parole, charisme, loyauté, primauté de l'intérêt général, disponibilité et engagement de présence au parlement, signature de la charte de l'élu à amender conjointement avant le 28 avril 2024 (<https://decidonsnousmemes.fr/charte-des-candidats-dnm>) ;

◦ l'authentification des votants, la sécurisation et la transparence du processus de votation en ligne ; pour ce faire chaque groupement s'engage à fournir la liste des prénoms et noms de ses candidats respectifs dans un fichier numérisé (formats Excel, CSV ou autre) et à désigner un observateur.

La désignation du mandataire financier du candidat tête de liste sera du ressort et de la responsabilité personnelle de celui-ci. Le mandataire financier ne peut être candidat sur cette liste.

Article 2. Projet politique commun et éléments de langage

Par cet accord, il est convenu d'utiliser comme point de départ pour la campagne des européennes le programme politique de la Ruche Citoyenne. Celui-ci pourra évoluer et s'adaptera aux décisions des futures Assemblées Citoyennes. Ces assemblées sont mises en place par les citoyens et prioritairement soutenus par nos élus.

Ces Assemblées Citoyennes se régiront selon les principes de :

- relayer les volontaires populaires ;
- égalité de temps de parole entre ses membres (iségorie) ;
- égalité de pouvoir entre ses membres, un membre = une voix/un vote (isocratie) ;
- égalité des normes et règles (isonomie) ;
- révocabilité des exécutants, administrateurs ou représentants désignés.

Les thématiques qui seront traitées, en priorité, par les Assemblées Citoyennes seront entre autres :

- la souveraineté et la défense des droits fondamentaux ;
- la démocratie, dont le RIC ;
- l'écologie et le respect du vivant ;
- la cohésion sociale.

Les aspects mentionnés constituent les éléments de langage qui seront respectés par les parties de l'accord, lors de toute prise de parole externe au nom de la liste d'union.

Chaque groupement désignera un ou plusieurs porte-paroles qui constitueront un Comité de Communication dédié à relayer les éléments de langage de la présente liste d'union.

Nous mettrons en place un mandat tournant d'une durée maximale d'un an si cela est possible sans délai de carence supérieur à 2 mois.

Article 3. Mutualisation des moyens et compétences

Chaque groupement partie prenante de l'accord s'engage à contribuer à la campagne électorale en informant des moyens et compétences mis à disposition, notamment :

- moyens financiers : en informant, sans délai, des montants disponibles, aux fins d'estimer et de constituer un fond commun de campagne qui sera reversé au mandataire du candidat tête de liste, sous forme de dons ou de financement de campagne. La comptabilité de campagne est transparente et publiée en ligne en temps réel ;

- bénévoles et compétences : en indiquant, sans délai, le nombre, les noms et prénoms des personnes bénévoles et leurs compétences spécifiques ou domaine de participation proposé (comptabilité, propagande électorale, bulletin de vote, profession de foi ou autres).

Article 4. Dénomination de l'alliance

La dénomination accordée entre les parties prenantes et à mentionner obligatoirement dans le bulletin de vote et profession de foi sera :

La Ruche Citoyenne pour une Démocratie Réelle !

Article 5. Ratification

Chaque partie de l'accord s'engage à ratifier, en interne, le présent accord pour sa validation d'ici le 24 avril 2024 à 21h.

Les éventuels avenants seront conclus dans le respect du présent accord et valables sous réserve de l'acceptation par les parties signataires.

Article 6. Continuité

Les signataires du présent accord s'engagent à organiser une réunion juste après ces élections pour envisager la suite de la coopération de leurs collectifs.

Fait en France (Europe), le 23 avril 2024

Programme de la Ruche Citoyenne pour les élections européennes

Pour une Constitution européenne écrite par les peuples européens garantissant une Europe démocratique.

La Démocratie : Considérant que l'Union européenne garantit la paix depuis près de 80 ans dans un continent qui a connu plusieurs guerres sanglantes en moins d'un siècle, considérant que les enjeux planétaires exigent un poids diplomatique et une mobilisation des énergies bien supérieures à celle de chacune de chaque pays membre, nous affirmons notre adhésion à une Europe unie, capable de défendre les valeurs humaines commune:

- Pour inscrire à l'ordre du jour du Parlement toute Initiative citoyenne européenne ayant réuni au moins 500 000 signatures issues d'au moins le tiers des pays membres de l'Union
- Pour impliquer activement les citoyens dans le processus de décisions favorisant la transparence.

Les Territoires au **cœur de la décision politique** : L'Europe est caractérisée par une grande diversité culturelle, linguistique et ethnique. La cohésion territoriale et sociale implique de respecter cette diversité et de défendre l'identité et la richesse de chaque peuple et de permettre ainsi la participation des citoyens de chaque pays membre :

- Pour promouvoir les échanges culturels et éducatifs, pour renforcer les liens avec d'autres territoires et favoriser une compréhension mutuelle,
- Pour l'application de la Convention Aarhus et la mise en œuvre de la convention européenne du paysage où la participation des citoyens prime.

La richesse esthétique et culturelle du territoire européen : La beauté du monde donne un sens à la vie. L'abondance de vie (flore et faune), l'harmonie des paysages et la diversité des cultures humaines ont contribué à dessiner chaque région de chaque état membre. Le territoire européen porte des paysages enracinés depuis des millénaires de continuité historique.

Un territoire vivant : arrêter l'érosion du vivant ! Nous devons œuvrer:

- Pour s'entendre sur une politique commune de lutte contre l'artificialisation des sols
- Pour multiplier les sites Natura 2000 (terre et mer), les zones protégées, les parcs naturels régionaux, les périmètres de protection des monuments historiques et des bâtiments classés
- Pour préserver le Vivant et veiller à l'interdiction du chalutage des fonds marins et de la pêche dans les aires marines protégées. La limitation drastique de l'utilisation d'emballages plastiques doit s'accélérer notamment pour limiter toute pollution destructrice de la vie marine.

L'enseignement et l'éducation : Nous devons rendre à l'enseignement ce que l'éducation est aux parents. Nous voulons que tous les sujets abordés dans un établissement scolaire restent de l'ordre de l'enseignement pur, sans empiéter sur le rôle d'éducation des parents.

Il est donc urgent qu'à l'échelle européenne, nous nous mobilisons:

- Pour revoir la pertinence du programme EVRAS voté par le parlement européen qui décliné localement dans toute l'Europe, s'avère générer des dérives pouvant être traumatisantes pour nos enfants
- Pour inscrire la parentalité comme élément majeur dans l'éducation des enfants.

L'agriculture : Nous faisons de la sécurité alimentaire une priorité s'imposant à tous les choix de production agricole et d'aménagement. Nous affirmons que le paysan est une composante essentielle de l'écosystème rural et qu'il ne peut être remplacé par des entreprises industrielles et financières.

De ce fait nous voulons nous mobiliser:

- Pour permettre aux paysans par le biais de la PAC (soutien du marché, des prix et des revenus agricoles et développement durable) de produire une alimentation de qualité, tout en respectant les sols, l'eau, les paysages, la biodiversité, le bien-être animal, et leur garantir un revenu décent
- Pour lutter farouchement contre le lobbysme agroalimentaire et défendre le bien-être animal
- Pour renégocier les accords de Schengen afin de protéger les agriculteurs européens de la concurrence déloyale (sociale et environnementale) avec la réinstauration des droits de douane
- Pour favoriser les circuits courts et soutenir le développement de l'agriculture biologique
- Pour instaurer un label européen certifiant la qualité du produit et évaluant le bien-être animal

La régulation du marché : Face à la baisse continue du pouvoir d'achat mettant en péril des entreprises et des populations, il est urgent d'œuvrer:

- Pour réindustrialiser les pays membres et lutter contre la délocalisation des emplois et des entreprises
- Pour inciter les politiques actives visant à favoriser l'emploi et la formation, ne mettant pas en concurrence les travailleurs communautaires entre eux, afin d'effacer toute concurrence déloyale
- Pour redynamiser la diversification économique en investissant dans de nouveaux secteurs, permettant de réduire la dépendance à l'égard des importations.

La concurrence des services publics : Les directives européennes mettent à mal certains monopoles d'État, en ouvrant les marchés des services publics aux entreprises privées. Ces dernières n'ont pas de missions de service public, mais l'objectif d'assurer leurs bénéfices, contre l'intérêt des citoyens.

De ce fait, nous devons œuvrer:

- pour la fermeture de la concurrence des services publics
- pour une sortie du marché européen de l'électricité

Pour une société sobre et un mix énergétique durable et unifié : Il ne peut y avoir d'avenir pour l'Humanité si elle persiste à consommer les ressources à un rythme effréné.

Nous devons réussir une réorientation de nos sociétés occidentales vers une sobriété énergétique, foncière et matérielle.

Nous sommes:

- Pour la mise en place des réglementations strictes concernant la gestion des déchets et imposer des normes plus élevées aux entreprises en matière de recyclage
- Pour favoriser l'économie circulaire en encourageant la conception de produits éco-conçus
- Pour la réduction des émissions de carbone de la sur-industrialisation
- Pour la préservation sans dérogation des puits de carbone (forêts, zones humides, prairies naturelles).

La santé : L'Europe en matière de santé doit chercher en priorité à protéger chaque citoyen en garantissant à tous un accès égal à des soins de santé avant tout efficaces.

Nous contribuerons à soutenir la santé publique en Europe:

- Pour défendre la liberté de prescription, les médecines alternatives et le droit à disposer de son corps, en interdisant les directives européennes contraignantes pour les pays membres
- Pour restituer à chaque peuple sa souveraineté en matière de santé et faire reconnaître les effets secondaires des victimes
- Pour exiger une enquête sur la gestion de la crise sanitaire par la commission européenne et sa présidente et faire appliquer les sanctions disciplinaires et pénales sans possibilité d'immunité.

Le handicap : La diversité est sans conteste une richesse pour tous dans nos échanges et dans nos décisions. Il nous paraît primordial de faire respecter la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) et de promouvoir leurs droits :

- pour favoriser une meilleure inclusion au sein des pays membres, des institutions et organes gouvernementaux afin de combattre les stéréotypes et la discrimination

- pour soutenir l'inclusion de tous les citoyens quel que soit le statut social, économique, culturel ou physique.

Nous mettrons en place des dispositifs adaptés, des moyens matériels et financiers en favorisant des partenariats entre associations et organismes des états membres toujours à la recherche de solutions.

Politique de défense européenne : Les gens heureux ne font pas la guerre. Face à ces menaces, l'Union Européenne doit avoir deux exigences : ne pas créer de dissensions internes au sein de l'Union et dialoguer avec le reste du Monde sans jamais se soumettre aux intérêts américains. La paix se gagne en effaçant les causes de guerre mais aussi, il faut malheureusement le reconnaître, en assumant de se doter des moyens de défense.

Oui, l'Europe doit définir une stratégie commune, non en créant son armée, mais avec la capacité de coordonner les moyens de chaque pays en cas de nécessité.

Nous sommes:

- Pour élaborer une diplomatie active et impartiale, sans engager les États membres dans des conflits extérieurs à l'Europe
- Pour s'affranchir des organisations internationales comme l'OTAN qui favorise la résolution des problèmes mondiaux par une coopération unilatérale.
- Pour renforcer les capacités de cyber sécurité et le contrôle de nos frontières pour protéger les intérêts des populations.

Prochaine réunion pour l'union Mardi 23/04 à 21h